



SPA KHADAMATY

**PROTOCOLE DE SECURITE
COVID-19**

Code: FS08.PS.SMI-02

Version : 01

Date : 24.03.2020

Page : 1 / 5



Rédacteur	Approbateur
Responsable SMI Date et Visa : 24 / 03 / 2020 SPA KHADAMATY	Président du Conseil d'Administration Date et Visa : 25 . 03 . 2020

DELLIDJ ANTEM
Responsable SMI

HARBOUCHE ZOUHAIR
Président Du Conseil d'Administration
Direction Générale
Bordj - Bou-Aferidj



Information

La **SPA KHADAMATY** informe tout son personnel, prestataires et Partenaires sur les dispositions de sécurité, par diffusion, sur le site WEB et par affichage

En particulier, l'information concerne :

- L'obligation de rester à la maison en présence de fièvre (plus de **37,5°**) ou d'autres symptômes de la grippe et d'appeler votre médecin de famille et les autorités sanitaires ;
- L'engagement de respecter toutes les dispositions de la **SPA KHADAMATY** lors d'accès (en particulier, de maintenir une distance de sécurité, de respecter les règles d'hygiène des mains et de se comporter correctement en matière d'hygiène) ;

Comment accéder à la SPA KHADAMATY (Personnels)

Contrôler l'accès du personnel à l'entreprise :

- Port obligatoire d'un masque de protection respiratoire à l'intérieur de l'entreprise ; des sanctions seront prises à l'encontre de ceux qui ne respectent pas cette consigne.
- Vérification des symptômes de maladie alertant, toux en particulier,
- Les mesures de prise de température à l'entrée. Si cette température dépasse **37,5°**, l'accès au lieu de travail ne sera pas autorisé.

Les personnes dans telles conditions seront momentanément isolées et munies de masques et seront déclarer aux Autorités Sanitaires

La **SPA KHADAMATY** informe à l'avance le personnel de l'interdiction d'accès à ceux qui, au cours des 14 derniers jours, ont été en contact avec des personnes ayant été testées positives au COVID-19 ou provenant de zones à risque

Les modalités d'accès des fournisseurs externes

Pour l'accès des fournisseurs externes et partenaires, doivent respecter des procédures d'entrée, et de sortie définis par la **SPA KHADAMATY**, afin de réduire les possibilités de contact avec le personnel en vigueur dans les services/bureaux concernés.

Les conducteurs des moyens de transport doivent rester à bord de leurs propres véhicules : l'accès aux bureaux n'est pas autorisé pour quelque raison que ce soit. Pour la préparation nécessaire des activités de chargement et de déchargement, le chauffeur doit respecter une distance stricte **d'un mètre (1m)**

L'accès aux visiteurs est réduit dans la mesure du possible ; si des visiteurs externes sont nécessaires, ils sont soumis à toutes les règles de la **SPA KHADAMATY** y compris celles concernant l'accès aux locaux



Transport du Personnel

La **SPA KHADAMATY** doit appliquer et faire appliquer (prestataire de service) les consignes de sécurité pendant chaque déplacement :

- Réduire à moitié le nombre de personne par bus
- Informer le personnel sur les règles d'hygiène à respecter
- Eviter les bousculades lors de la descente et la montée et respecter la distance de 1 m
- Se frictionner les mains de gel hydro-alcoolique avant chaque montée
- Respecter la distance de 1 m à l'intérieure du bus
- Respecter la distance de 1 m entre le personnel et le chauffeur
- Port obligatoire du masque dans le bus
- Désinfecter le bus (chaise, sol, piliers poignets des portes) et aérer avant et après chaque voyage
- Désinfection du tableau de bord, volant et le bras de transmission du bus

Le Nettoyage des Locaux et Bureaux

La **SPA KHADAMATY** assure le nettoyage quotidien des locaux, des environnements, des postes de travail et des espaces communs.

Le nettoyage doit être garanti à la fin de chaque service et la désinfection périodique des claviers, des écrans et des souris avec des détergents appropriés, soit dans les bureaux soit dans les centres de Réparation

Les précautions d'hygiène personnelle

Il est obligatoire que les personnes présentes prennent toutes les précautions d'hygiène, en particulier pour les mains et se conformer aux Instructions affichés au sein des locaux.

La **SPA KHADAMATY** fournit des produits de nettoyage des mains appropriés. Il est recommandé de se nettoyer fréquemment les mains à l'eau et au savon/ gel hydro alcoolique.

Les équipements de protection individuelle

L'adoption des mesures d'hygiène et des équipements de protection individuelle indiqués ci-dessous sont obligatoire et tout manquement peut mettre en danger le personnel. Les masques doivent être porter lors de l'exercice

La gestion des espaces communs

L'accès aux espaces communs, y compris les espaces de pause, les vestiaires, est limité par le nombre de personne et par le temps passé à l'intérieur de ces espaces, le maintien d'une distance de sécurité d'un mètre entre les personnes qui les occupent est obligatoire.

- Mettre en place des marqueurs pour faire respecter la distance minimale et les différents cheminements (bande adhésive au sol)





Une désinfection périodique et un nettoyage quotidien sont garantis.

L'organisation d'entreprise

La SPA KHADAMATY peut mettre en œuvre les mesures suivantes :

Procéder à une organisation des horaires de travail par Groupe dans le but de réduire au maximum les contacts.

Procéder à solder les périodes de congés arriérées et pas encore pris sont utilisés ;

La Gestion des entrées et des sorties des employés

L'échelonnement des heures d'entrée/sortie est encouragé afin d'éviter au maximum les contacts.

- Prise des Températures à l'entrée
- Mettre à disposition l'Alcool / le gel hydro alcoolique/ à l'entrée.

Les déplacements internes, les réunions, les événements internes et la formation

- Les déplacements à l'intérieur de l'entreprise doivent être limités au minimum nécessaire et en conformité avec les instructions de l'entreprise.
- Les réunions en présence doivent être réduite au minimum et, en tout état de cause, la distance interpersonnelle et un nettoyage/une action adéquate des locaux doivent être garantis et Ventilation pendant **15 min entre deux réunions**
- Conservez les noms et les coordonnées de tous les participants en réunion pendant au moins un mois.
Tous les événements internes et toutes les activités de formation sont suspendus.

La gestion d'une personne symptomatique dans l'entreprise

Dans le cas où une personne présente des signes de fièvre et des symptômes d'infection respiratoire tels que la toux, elle doit immédiatement le signaler au Manager Ressources Humaines, son isolement doit être effectué conformément aux dispositions de l'autorité sanitaire et à celles des autres personnes présentes sur les lieux, la SPA KHADAMATY doit immédiatement informer les autorités sanitaires compétentes et les numéros d'urgence pour le COVID-19 fournis par le Ministère de la Santé.

Surveillance de la santé / Médecine de travail

Pendant cette période, la priorité doit être accordée aux visites médicales préventives, aux visites sur demande et aux visites de retour de périodes de maladie.

- Conseiller et valider les mesures de préventions.



- Statuer sur l'aptitude au travail ayant des pathologies chroniques ou des états de santé pouvant présenter des complications graves
- Statuer sur l'aptitude au travail du personnel au cours de visite de reprise après un arrêt de travail

Protocole réglementaire

Le comité CPHS est tenue pour l'application et la vérification des règles du protocole des Mesures sanitaires

- Se laver souvent les mains. Il est recommandé de mettre à disposition des solutions hydro-alcooliques pour le lavage des mains dans tous les lieux.
- Éviter tout contact étroit avec des personnes souffrant d'infections respiratoires aiguës ;
- Éviter les embrassades et les poignées de main ;
- Maintenir, dans les contacts sociaux, une distance interpersonnelle d'au moins un mètre ;
- Éternuer et/ou tousser dans un mouchoir en évitant le contact des mains avec les sécrétions respiratoires
- Éviter l'utilisation mixte de bouteilles et de verres
- Ne pas toucher les yeux, le nez et la bouche avec les mains ;
- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux ;
- Nettoyer les surfaces avec des désinfectants ;
- Utilisez le masque de protection
- Respecter la Distanciation sociale de 1 mètre

Conduite à tenir en cas de découverte d'un cas suspect de COVID-19

En cas de découverte d'un cas suspect chez un salarié sur les lieux de travail, la prise en charge se fait comme suit :

- Isoler la personne dans un endroit prédéfinis au préalable et respecter les barrières de sécurité
- Prévenir le Manager Ressources Humaines et le Médecin de travail
- Alerter les autorités sanitaires de la région
- Informer les personnes en contact à risque sur les éventuels symptômes et qu'ils restent à domicile jusqu'à l'annonce des résultats
- Procéder au nettoyage et désinfection des locaux (minimum 6 h après l'alerte).p